

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00236 Numéro SIREN : 829 130 178 Nom ou dénomination : A L'AUBE DE TROYES
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2022 sous le numéro de dépôt 3881

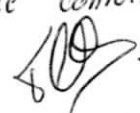
Bilan

État exprimé en €

31/12/2021

ACTIF			Brut		Amortis.		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial incorporelles :	- Autres	010 014		012 016			
	Immobilisations corporelles		028	10 781,55	030	2 619,91		8 161,64
	Immobilisations financières (1)		040		042			
	Total I (5)		044	10 781,55	048	2 619,91		8 161,64
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052			
		Marchandises	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		- Clients et comptes rattachés	068		070			
		Créances (2) :						
		- Autres (3)	072	63,60	074			63,60
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	2 879,90	086			2 879,90
		Charges constatées d'avance	092		094			
		Total II	096	2 943,50	098	0,00		2 943,50
Total général (I+II)			110	13 725,05	112	2 619,91		11 105,14
PASSIF							Exercice N Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel						120	100,00
	Écarts de réévaluation						124	
	Réserve légale						126	
	Réserves réglementées						130	
	Autres réserves						132	
	Report à nouveau						134	-96,36
	Résultat de l'exercice						136	89,56
	Provisions réglementées						140	
	Total I						142	93,20
Provisions pour risques et charges						Total II	154	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164	
	Fournisseurs et comptes rattachés						166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N				169	10915,94)	172	11 011,94
	Produits constatés d'avance						174	
Total III						176	11 011,94	
Total général (I+II+III)						180	11 105,14	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	19	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	18	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	18	

Document certifié conforme


 Lucie Villier

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 12 Juillet 2022

Le 12 Juillet 2022 à 12H30, les actionnaires de la société SAS A l'Aube de TROYES, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 105 Avenue Gallieni 10300 Sainte SAVINE, immatriculée au RCS de Troyes, sous le numéro 829 130 178, se sont réunis à Sainte Savine, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 10 Juin 2021.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Mme Sonia TILLIER, présidente de la société.

Mme Sonia TILLIER est désignée comme secrétaire de la séance.

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 4 actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

La discussion est ouverte :

Fort impact du COVID Début Année 2021

5

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les *bénéfices* de l'exercice, qui se montent à 89,56 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à 17 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 17 des statuts, par Sonia TILLIER pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures 12.07.2022

La Présidente



Tillier Sonia